

Quand il a présenté la mesure pour la première fois, le ministre a eu soin de dire qu'il serait très prudent dans l'exercice de ces pouvoirs. Il ne nie pas maintenant qu'il jouit de pouvoirs arbitraires. De fait, il nous offre une mesure socialiste.

Le très hon. M. Gardiner: Il ne l'a jamais nié.

M. Fulton: Il ne peut le nier, car il a lui-même reconnu, en la présentant en 1947, que c'était une mesure socialiste. Voici les paroles que le ministre employait à la Chambre, le 14 mars 1947, pour décrire les pouvoirs que lui confère le projet de loi (page 1384 du Hansard):

En d'autres termes, les décrets du conseil visés par cette mesure...

C'est-à-dire la loi relative aux produits agricoles grâce à laquelle les décrets ont été maintenus en vigueur.

...confèrent des pouvoirs que même le parti socialiste ne voudrait pas adopter en vue de résoudre les difficultés qui surgiront en temps de paix.

C'était en 1947, deux ans seulement après la guerre, alors que nous nous demandions si nous étions vraiment en temps de paix. Mais comment prétendre, quatre ans après le jour de la victoire, qu'il existe encore une situation critique comme en temps de guerre, surtout en ce qui a trait à l'agriculture. Pour établir clairement que le ministre demandait la prorogation des pouvoirs de régie du temps de guerre, pouvoirs absolus ou d'inspiration socialiste, je tiens à citer une autre de ses déclarations. Elle est à la page 1384 du Hansard:

Aux termes de la présente mesure, nous demandons qu'on nous permette d'agir pendant un an encore, ainsi que nous le faisons durant la guerre. Ce n'est pas à dire que nous maintiendrons la même ligne de conduite sans y déroger en rien mais, à notre avis, nous devrions posséder pour une autre année l'autorité dont nous jouissions durant la guerre.

Voilà, il s'agissait de maintenir l'autorité dont le Gouvernement jouissait durant la guerre. Je signale toutefois qu'on n'en a pas demandé le maintien pour un an seulement. En effet, nous étions alors en 1947 et les pouvoirs furent prorogés jusqu'en 1948. Mais en 1948, on nous a encore demandé de les proroger d'un an. Et maintenant, en 1949, on nous invite à proroger pour une autre année des pouvoirs plus étendus qu'aucun socialiste ne le souhaiterait en temps de paix, des pouvoirs qui, de l'avis même du ministre, sont arbitraires, absolus, inutiles.

Après les explications que nous a données le ministre quand il a présenté le bill en 1947, et vu que dans le présent débat on a démontré l'inconstitutionnalité de la mesure, on a peine à comprendre qu'un ministre res-

pensable et un gouvernement présumé responsable viennent inviter la Chambre à voter en faveur de la prorogation de cette loi. Elle est contraire à la constitution, elle est inutile, et odieuse.

A cause de la façon dont elle a été appliquée, la mesure a fait décliner notre production agricole. Selon des mémoires soumis récemment à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le monde souffrira dans cinq ou dix ans, d'une grave pénurie de vivres. Il est douteux, au dire des experts, que nous puissions éviter la famine. Il y a donc lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'augmenter la production. Maintenant que nous avons perdu nos marchés au Royaume-Uni, celui des pommes par exemple, nos cultivateurs, se demandent plus que jamais ce que l'avenir leur réserve. Aussi la production de plusieurs importantes denrées agricoles a-t-elle diminué. J'ai ici la statistique que le Bureau fédéral de la statistique a dressée à l'égard de la production du bœuf, du porc et du fromage.

Pour ce qui est du bœuf, la statistique révèle que la production a été de 1,053,390,000 livres en 1946 et de 962,801,000 livres en 1947. Nous n'avons pas les chiffres relatifs à 1948. De 1946 à 1947, la production a accusé un fléchissement de près de 43 millions de livres. Quant à la production porcine, elle a été de 993,471,000 livres en 1946 et de 972,089,000 livres en 1947. Nous n'avons pas les données statistiques relatives à 1948. Le fléchissement est donc de l'ordre de 21 millions de livres de 1946 à 1947. Ces chiffres ne sont pas officiels et le bureau n'en prend pas la responsabilité, mais il n'y a aucune raison de croire qu'ils sont inexacts. En 1946, la production de fromage s'est élevée à 148,884,000 livres; en 1947, elle était de 124 millions de livres et en 1948, de 89 millions de livres. Il y a donc eu, la première année, un fléchissement de près de 25 millions de livres, et un autre, la seconde année, de près de 35 millions de livres, soit un fléchissement total de 60 millions de livres en deux ans.

Ces trois importants produits alimentaires du Canada peuvent contribuer beaucoup à nourrir non seulement le Royaume-Uni et l'Europe, mais aussi d'autres pays. Par suite de l'administration de ce ministère et surtout par suite de l'aversion que les cultivateurs éprouvent à l'égard des régies arbitraires qui s'exercent sous l'empire de la loi dans le domaine de la production et de la vente de leurs produits, la production des denrées alimentaires a fléchi au Canada.

Si l'on réfléchit à la question, on comprend que les cultivateurs refusent d'accroître leur production et leurs emblavures, d'augmenter leurs troupeaux de bestiaux et de porcs car,